



Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

0660856X

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/12/2020

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 01/12/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

Mme DENAJAR CHRISTELLE (collège2), M. FAYNOT SEBASTIEN (Gestionnaire), Mme LANGEVINE AGNES (Conseillère Régionale) remplacée par M. CASES PATRICK (Conseiller Régional), Mlle LE ROUX LUDIVINE (élève).

Sont absents et non excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mme JARYCKI ELIANE (Conseillère Régionale), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
MME CAMPILLO ARIELLE

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Madame LEGROS précise que lors du CA précédent au sujet de la répartition des IMP Madame VINCENT avait fait remarquer que 0.25 IMP était insuffisant étant donné le travail conséquent de préparation exigé par les ECE.

Madame LEGROS souligne que cette remarque était valable pour l'équipe des sciences : physique chimie et SVT . La réponse faite est également valable pour la SVT en cas de dépassement des 9 heures des IMP il serait possible de verser quelques heures HSE supplémentaires aux professeurs de sciences.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

MME LEGROS présente l'ordre du jour concernant essentiellement les affaires financières.

Point 3 :

DBM pour information

Tarifs de restauration et hébergement fixés par la Région

Tarifs restauration commensaux

Participation aux charges communes pour le service de restauration et hébergement

Plan fixant les durées d'amortissement

Critères des fonds sociaux

Budget 2021

Point 4 :

Délégation de signature

Point 5 :

Contrats et conventions

Madame LEGROS précise que certains sujets étaient à l'ordre du jour du précédent conseil d'administration mais faute de gestionnaire ceux-ci sont donc à l'ordre du jour de ce CA : critères des fonds sociaux , contrats et conventions.

Le projet d'ordre du jour en 7 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - AFFAIRES FINANCIERES

3 - 1 - DBM POUR INFORMATION

Pour information :

La DBM concerne :

Service AP :

Taxe Apprentissage : ouverture de crédit de 67.08 euros

Droits de reprographie : ouverture d'un crédit de 326.85 euros

Régularisation pour un montant de 900 euros pour versement à l'artiste suite aux dégradations sur ces œuvres. Subvention reçu de la MAIF

Service ALO :

Annulation de la subvention ministérielle pour les crédits pédagogiques d'un montant de 2889.60 euros

Annulation de la subvention MAIF de 900 euros

Service VE :

Régularisation versement de la somme de 2889.60 euros

3 - 2 - TARIF DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT FIXES PAR LA REGION

Pour information :

Pour information MME LEGROS explique que le Conseil Régional cherche à harmoniser les tarifs entre les lycées de la Région.

Internat : 1372 euros par an , aucune augmentation

Demi-Pension au ticket : 4.10 euros par repas. Augmentation de 0.50 euro

Possibilité de forfait de 550 euros décidé par la Région pour les élèves qui prendront les 5 repas dans la semaine pendant 36 semaines.

Elèves occasionnels munis d'un badge jetable : 4.20 euros augmentation de 0.50 euros

Madame OLIVE évoque le fait qu'aujourd'hui nous ne pouvons bénéficier de ce forfait étant donné que les élèves ne sont présents qu'un jour sur deux.

Monsieur CIRETTI Agent comptable répond que nous nous devons de présenter la possibilité offerte aux familles à la demande de la Région

Madame LEGROS évoque une mesure sociale. Elle permet aux jeunes d'avoir un repas complet par jour pour les familles en grande difficulté.

Madame CASTELLO précise que le repas selon le forfait revient à un euro de moins que s'il était pris au ticket.

Madame OLIVE expose que la Région devrait proposer une formule de forfait adaptée aux conditions actuelles.

Monsieur CASES répond que ce sont des choix qui se font de manière administrative. Cette ligne budgétaire décidée par la Région est difficilement applicable étant donné les conditions actuelles.

La Région financièrement supporte les conséquences du confinement.

Madame LEGROS précise que la Région malgré la situation financière qu'elle connaît n'a pas souhaité baisser les subventions de fonctionnement aux lycées. Le taux varie entre 0 et 3 % d'augmentation.

Pour le lycée de CANET la subvention augmente de 0.26% (+842 euros par rapport à l'an dernier)

3 - 3 - TARIF RESTAURATION COMMENSAUX

Pour information :

Il existe une possibilité d'augmenter de 3% si le tarif le plus bas est inférieur au tarif appliqué aux élèves.

Personnels catégorie C : augmentation de 3.19 à 3.29 euros

Personnels catégorie B : 4.64 euros

Personnels catégorie A : 5.67 euros

Commensaux extérieurs : 8.80 euros

M ROCA demande pourquoi une augmentation sur les personnels de catégorie C et non sur les B ou/et A

M CIRETTI Agent comptable répond quelle que soit la catégorie le repas est identique la Région souhaite harmoniser les tarifs à l'échelle des 13 départements.

M CASES explique que l'augmentation de 10 centimes pour les commensaux de catégorie C sera en partie compensée par une prime octroyée aux agents (ARL).

3 - 4 - PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES POUR LE SERVICE DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Pour information :

MME LEGROS présente la participation aux charges communes pour le service restauration et le service hébergement soit 20 % des recettes pour la demi-pension et commensaux et 35% pour les recettes internat.

3 - 5 - PLAN FIXANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT

Pour information :

Madame LEGROS présente le plan fixant les durées d'amortissement des biens acquis par le lycée :

matériel industriel : 10 ans
mobilier de bureau : 10 ans
véhicules : 5 ans
matériel informatique : 3 ans
logiciels : 2 ans

3 - 6 - CRITERES DES FONDS SOCIAUX

Enoncé de la délibération :

Le Conseil D'Administration approuve les critères des fonds sociaux.

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS fait lecture des critères des fonds sociaux travaillés en concertation avec l'assistant social et les services de gestion (document joint)

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 7 - BUDGET 2021

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le budget 2021.

Remarques et commentaires :

Avant de céder la parole à M CIRETTI Agent comptable pour la présentation du budget MME LEGROS précise que le budget est prévisionnel et encore plus cette année avec la crise sanitaire.

Celle-ci a un impact sur le budget 2020 avec notamment l'annulation des voyages (pour le voyage en Italie l'avance n'a été que partiellement remboursée) la baisse des recettes du service SRH impactant la somme reversée au service général au titre des charges communes, les dépenses importantes en produits sanitaires (environ 15000 euros pour 2020).

Ainsi le budget 2021 est très serré et doit tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire.

M CIRETTI présente le budget 2021 .

Le budget est un document cadre qui préfigure l'emploi des charges et des ressources. Avec la LOLF, le Lycée a adopté, de manière progressive et méthodique, une gestion par objectif pour gagner en efficacité et en transparence. Le budget est organisé autour d'une logique de résultats pour chaque programme de dépenses. Il porte sur la totalité du schéma de crédits permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement et de répondre aux urgences sociales et sanitaires.

Pour 2021, on observe que :

- La dotation globale de fonctionnement augmente de 0.26% à 320 725€. Ce relèvement modeste de 842€ ne permet pas de combler l'écart constaté, notamment, lors de la présentation du compte financier 2019, entre les besoins et les capacités de financement, encore moins de donner une impulsion budgétaire positive.
- Le budget est grevé d'une part le surcoût que représentent les dépenses sanitaires (12 869 €), ce qui, à ce stade, semble être un seuil minimal, d'autre part, par le gel des tarifs du service de restauration.
- Le budget 2021 est en décroissance de 9% par rapport à 2020. C'est un budget serré avec des dépenses réduites au seuil compatible avec l'équilibre budgétaire et en recul de 150 712€.

Un cadre budgétaire pérenne

Depuis 6 ans, le budget se structure autour de trois nomenclatures : services, domaines et activités. Cette pérennité favorise la comparaison entre les exercices comptables.

1) Les services sont au cœur du budget :

Le budget 2021 comporte six services institutionnels ayant des objectifs distincts.

Service Intitulé du service

Missions

	Budget 2020	Budget 2021
AP		
Activités pédagogiques		
Assurer l'éducation et la formation	287 985	171 581
VE		
Vie de l'élève		
Favoriser l'égalité des chances	48 100	47 660
ALO Administration et logistique		
Assurer le fonctionnement et la protection des personnes	306 556.40	335 383
SBN Service des bourses nationales		
Aider les familles financièrement	379 955	418 000

SRH Service restauration

hébergement

Bien vivre au lycée	531 740	431 000
---------------------	---------	---------

SAPPRE Service apprentissage

Favoriser l'insertion

professionnelle	108 376	108 376
-----------------	---------	---------

Total	1 662 712.40	1 512 000
--------------	---------------------	------------------

Le service de restauration demeure le premier poste de dépense devant le service des bourses. L'écart se réduit entre les deux services avec la crise sanitaire

1) Les domaines correspondent aux objectifs prioritaires

Le budget propose une présentation par « destination » permettant à chaque membre du CA de bien comprendre à quelle politique publique ou « objectif » est affecté l'argent publique.

Tableau de présentation du budget par objectif

Les

Domaines

Intitulé	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021
Objectif A			
Favoriser la réussite des élèves	35 927	49 150	35 000
Objectif A1			
Favoriser la réussite des élèves boursiers	390 818	379 955	418 000
Objectif B			
Soutenir l'enseignement pro	161 255	65 400	69 081
Objectif C			
Lutter contre le décrochage	827	1 300	1000
Objectif D			
Développer les activités sportives	23 525	25 300	37 800
Objectif E			
Faciliter l'accès à la culture	45 345	44 565	5000
Objectif E1			
Développer l'ouverture à l'internationale	113 606	78 970	0

Objectif F			
Accompagner les activités pédagogiques			
	25 378	23 300	23 700
Objectif G			
Maitriser les dépenses énergétiques			
	164 862	134 150	145 450
Objectif H			
Renforcer l'efficacité administrative			
	64 646	56 066.40	51 560
Objectif I			
Assurer la conservation du patrimoine			
	31 212	42 668	36 668
Objectif J			
Maintenir un cadre de vie sûr et agréable			
	75 204	63 000	76 865
Objectif K			
Lutter contre les inégalités de chance			
	11 824	33 000	30 900
Objectif L			
Favoriser la participation des élèves			
	9885	11 500	11 000
Objectif L1			
Favoriser la prévention			
	4115	3 600	5 760
Objectif M			
Servir de bons repas			
	439 253	275 961.84	227 057
Objectif N			
Améliorer le cadre de vie de la restauration			
		17 000	17 000
Objectif O			
Garantir la sécurité			
	37 958	38 600.92	33 796.50
Objectif P			
Assurer les charges fixes du SRH			
	200 177.24		153 146.50
Objectif T			
Favoriser l'insertion professionnelle			
	108 376		108 376
OPS Opérations spécifiques			
	24 540	10 672	24 840
Coût global	1 659 980	1 662 712.40	1 512 000

Les domaines traitent des priorités. Ils sont de taille inégale. Ils ne sont pas hiérarchisés ni centrés sur un objectif de rentabilité mais sur des objectifs d'utilité pédagogique, sociale ou environnementale. Le domaine des voyages scolaires à l'international disparaît.

Globalement, les dépenses diminuent de 9%. Cette baisse est mécanique. Elle fait suite au blocage des tarifs de demi-pension, à l'absence de voyages scolaires, à la paralysie de la vie culturelle pour cause de pandémie et à la réduction d'activité du SRH liée au respect de la distanciation sociale.

2) Les activités correspondent aux actions insufflées par ces objectifs mais à une échelle plus réduite

Globalement, le nombre de projets concrets, d'activités ou de lignes budgétaires portant sur le fonctionnement courant diminue sensiblement.

Activités Agrégées 2020 2021

AP	33 23
VE	10 11
ALO	24 25
SRH	15 14
SBN	1 1
SAPPRE	1 1
OPC	0 0
TOTAL	84 75

1 662 712.40 1 512 000

Le budget initial du Lycée ne constitue plus un programme d'engagements précis mais un cadre prévisionnel très dépendant de l'évolution de la crise sanitaire. Les priorités du budget 2021 ne sont plus les mêmes qu'en 2020. Les seuils de dépenses sont souvent en recul sauf pour le service ALO en raison de la crise épidémique dans laquelle les dépenses sanitaires prennent une place nouvelle et importante.

3) Le budget s'interdit tout déficit

Depuis 2014, les dépenses de l'établissement sont égales à ses recettes. S'appuyant sur l'article L 421.11 du Code l'Education, la Région n'a pas relâché cette règle budgétaire en dépit de la crise sanitaire. Elle n'autorise pas un déficit conjoncturel à la différence du département des Pyrénées Orientales, par exemple.

Le budget initial respecte donc la règle d'or de l'équilibre budgétaire même si on peut s'interroger sur son efficacité dans un contexte de crise. On peut regretter que la Région ne se donne pas le droit, alors qu'elle en a la possibilité, de modifier la règle d'or selon ses besoins. L'utilisation des fonds propres (estimés à 157 310€ à la DBM n°5) se fera après l'arrêt des comptes et leur mise à jour au 31 décembre 2020, lorsque nous connaissons l'impact de la crise sanitaire sur les comptes.

Pour le moment, le budget 2021 respecte les règles du fair-play budgétaire. Le Lycée s'impose de cette façon une leçon de pragmatisme, de sérieux et de discipline budgétaire. Conformément aux choix de la collectivité de rattachement, la DGF est affectée entièrement au fonctionnement.

Deux facteurs rendent cet équilibre fragile :

- Premièrement, compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie, il reste toujours possible que les crédits ouverts à la viabilisation (134 150€) soient insuffisants pour couvrir un dérapage éventuel des prix (scénario peu probable actuellement). En outre, les consommations d'énergie sont fortement dépendantes du facteur climatique : une bonne météo favorisera l'équilibre, une mauvaise, le déséquilibre.
- Deuxièmement, l'équilibre du budget est suspendu à la crise sanitaire. De son évolution dépendra la réalisation des recettes et des dépenses. L'exercice 2020 a démontré l'impossibilité de les prévoir avec exactitude dans le cadre d'une pandémie et le choc qu'elle constitue pour les finances publiques. Le recul des recettes et l'atterrissage risquent d'être brutaux lors de la présentation du CF 2020.

4) Les ressources financières du Lycée :

a) Le financement externe demeure insuffisant

Le Lycée tire principalement ses ressources des dotations budgétaires que lui attribuent la Région et l'Etat.

- Les subventions de la Région Occitanie :

Cette année, l'établissement reçoit une dotation de 320 725€, en augmentation de 842€. Le surcoût des dépenses sanitaires est laissé quasi entièrement à la charge du Lycée, la Région et l'Etat se contentant de dotations périodiques de masques. Il n'y a pas de financements parallèles. Difficultés de trésorerie obligent, le versement de la dotation régionale se fera à nouveau en deux fois (février et septembre 2021).

L'établissement devrait recevoir une subvention pour la location des installations sportives (16 000 €) et une subvention pour les travaux locatifs du propriétaire (16 668 €). La Région accorde d'autres aides pour la restauration (13 000€) et les projets éducatifs qui ne sont pas encore notifiées.

- Les subventions de l'Etat :

Elles concernent des crédits dont la croissance tendancielle est en forte augmentation depuis trois ans :

- les bourses nationales sont reconduites pour 418 000 €,
- les fonds sociaux sont évalués à 23 000€.

Les crédits pédagogiques globalisés étaient de 4 700 € en 2020. Le rectorat ne nous a pas fait connaître la dotation pour les crédits pédagogiques globalisés (BOP 230) ni celle des fonds sociaux (BOP 141). Ils seront ouverts par DBM en 2021.

b) L'autofinancement (ou financement interne) recule nettement

Les contributions des familles aux voyages scolaires et aux séjours culturels disparaissent du budget 2021. En ce qui concerne les autres ressources propres, on observe :

Subventions de taxe d'apprentissage : 21 631€

Le budget 2021 enregistre une hausse des subventions de taxe d'apprentissage de 19%. La prévision de recettes est réévaluée grâce aux reports des exercices antérieurs. Néanmoins, l'apport financier de la TA reste limité.

Des retombées financières anecdotiques pour le GRETA

Pour 2021, le montant prévisionnel des conventions de formation continue n'a pas été communiqué par le GRETA des PO. Le Lycée évalue à 600 € l'ensemble des retombées financières.

Des revenus locatifs stables

Le Lycée loue à la Ville pendant la période estivale l'internat. Il escompte recevoir 20 000 € de revenus locatifs annuels.

Au total, hors restauration, les ressources propres restent minoritaires. Les familles ne jouent plus un rôle financier important avec la disparition des voyages scolaires et le gel des activités culturelles.

Le budget joue un rôle clé dans la vie de l'établissement car il planifie l'action publique des douze prochains mois. Il donne la vision de ce que le Lycée peut encore faire dans une situation difficile sur le plan sanitaire et financier et à quoi il ressemblera dans un an.

Le budget prévisionnel 2021 est pragmatique et conforme aux engagements du chef d'établissement : il ne prolonge pas toutes les actions conduites antérieurement. Quand le Lycée est touché par une crise sanitaire grave, comme c'est le cas actuellement, il paraît normal que la composition de ses dépenses change.

Ce budget concentre plus de crédits sur la sécurité sanitaire et la protection des personnes au détriment du fonctionnement pédagogiques. La propagation du Covid-19 ne pouvait pas rester sans conséquence budgétaire. Toutefois, la redirection des crédits est limitée. Le budget 2021 est un budget « sincère » dans la mesure où il respecte les ressources financières de l'établissement et évite toute surévaluation des dépenses.

Analyse des choix budgétaires

Le service AP (activités pédagogiques)

Le service AP finance les politiques d'éducation et de formation des élèves et des professeurs. Les crédits d'enseignement diminuent du fait de la disparition des voyages scolaires.

Objectif

Intitulé	CF 2019	Budget2020	Budget2021
OBJ A			
Favoriser la réussite des élèves	35 927	49 150	35 000
OBJ B			
Soutenir l'enseignement PRO	155 304	65 400	69 081
OBJ C			
Lutter contre le décrochage scolaire	827	1 300	1 000

OBJ D			
Développer les activités sportives	23 525	25 300	37 800
OBJ E			
Faciliter un accès diversifié à la culture	45 345	44 565	5 000
OBJ E1			
Développer l'ouverture à l'international	113 606	78 970	0
OBJ F			
Accompagner les activités Péda. Et Educ.	25 378	23 300	23 700
Total	399 912	287 985	171 581

Objectif A : Favoriser la réussite des élèves:

L'objectif A dégage des financements pour les projets éducatifs et les disciplines pédagogiques.

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
BTS			
Technico-commercial	Reconduit	1000	1000
CDI	Reconduit	7000	7000
Enseignement général et technologique			
Laboratoires maths et sciences	Reconduit	11 100	11 100
Stage de révision	Non Reconduit	11 000	0
Orientation	Non reconduit	1 000	0
Stage de révision bac	Non reconduit	2 150	0
ULIS	Reconduit	900	900
TOTAL		49 150	35 000

Objectif B : Soutenir l'enseignement PRO :

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
Fonctionnement des ateliers			
Campus des métiers et qualifications	Reconduit	30 500	30 500
Actions du GRETA	Reconduit	17 800	18 850
Objets confectionnés	Reconduit	600	600
Périodes de formation en entreprise	Reconduit	2 500	2 500
Achats sur taxe		7 000	7 000

d'apprentissage	Reconduit	7 000	9 631
-----------------	-----------	-------	-------

TOTAL		65 400	69 081
-------	--	--------	--------

Objectif C : Lutter contre le décrochage scolaire :

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
MILDS	Reconduit	1 300	1 000

Objectif D: développer des pratiques sportives : +12 500€

Le budget 2021 mise fortement sur le sport de proximité encadré par un protocole sanitaire contraignant qui limite le sport collectif, les compétitions et les challenges sportifs. Le sport représente 22% des dépenses pédagogiques. La Région OCCITANIE prend à sa charge une partie de la location des installations en versant une subvention complémentaire évaluée à 16 000 €. Le fait que beaucoup de nos élèves soient obligés de s'entraîner à l'extérieur, représente un surcoût important et difficilement maîtrisable.

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
Contrats			
entretien obligatoires	Reconduit	500	500
Transports			
vers les			
installations sportives	Reconduit	16 000	16 000
Enseignement en EPS	Reconduit	4 300	4 300
Section			
et options sportives	Non reconduit	4 500	0
Locations sportives	Reconduit	0	16 000
Total		25 300	37 800

Objectif E : Faciliter un accès diversifié à la culture

Le Lycée n'est pas seulement un lieu d'éducation et de formation. C'est aussi un lieu d'échanges culturels. Le projet d'établissement valorise l'apport de la culture à la réussite scolaire et au développement personnel des élèves. En 2021, ces activités seront fortement réduites pour cause de pandémie.

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
Galerie d'arts	Reconduit	500	500
Séjour Karelis	Non reconduit	20 145	0
Séjour à Paris	Non reconduit	10 920	0
Sorties			
pédagogiques	Reconduit	13 000	4 500
Total		44 565	5 000

Objectif E1 : Développer l'ouverture à l'international : la déprogrammation des dépenses de voyage

Le projet d'établissement avait pour objectif de faire voyager la jeunesse et de l'ouvrir à l'international, de lui faire découvrir d'autres modes de vie et de civilisation, des sites prestigieux. En 2021, les professeurs ont renoncé aux projets de voyage avec la crise sanitaire.

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
Voyage au cœur de l'Europe	Non reconduit	21 840	
L'Italie berceau des civilisations	Non reconduit	27 225	0
Echange linguistique SEVILLE 2019	Non reconduit	9 985	0
Echange scolaire	Non reconduit	8 370	0
Séjour à Valence	Non reconduit	11 550	0
Total		78 970	0

Objectif F : Accompagner les activités pédagogiques et éducatives

Activité	Statut	Budget 2020	Budget 2021
Fournitures pour les enseignements	Reconduit	7 500	7 500
Equipement informatique	Reconduit	1 000	1 000
Maintenance des équipements	Reconduit	4 000	4 000
Reprographie	Reconduit	9 000	9 000
Droits de reprographie	Reconduit	1 800	2 200
Total		23 300	23 700

Le service apprentissage est reconduit pour 108 376€

L'objectif de faciliter l'insertion professionnelle des apprentis est inscrit dans le service SAPPRE. A noter que SAPPRE reverse au service général 11 300€ pour l'utilisation des locaux et la viabilisation.

Le service ALO

Le service ALO compte 4 objectifs clés et 1 opération spécifique, imposée par la réglementation, portant sur la normalisation des amortissements.

Tableau de présentation :

Domaine	Libellé	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021	Variation
OBJ G					
Maîtriser les dépenses					
	énergétiques	164 862	134 150	145 450	+11 300
OBJ H					
Renforcer l'efficacité					
	de l'action adm	63 097	56 066	51 560	- 4 506
OBJ I Assurer					
la conservation					
	du patrimoine	31 212	42 668	36 668	- 6000
OBJ J					
Maintenir					
	un cadre de vie				
	sûr et agréable	66 610	63 000	76 865	+13 865
OP-SPE					
	Amortissement	24 540	10 672	24 840	14 162
	Coût total	350 321	306 556	335 383	28 827

LE BUDGET DE LA VIABILISATION est reconduit:

Depuis deux ans, le Lycée s'efforce de maîtriser la demande d'énergie et d'eau. La viabilisation a été recalculée sous un angle plus écologique. L'établissement va poursuivre ses efforts pour maîtriser ses consommations.

L'expérience montre qu'il est très difficile de garder ces dépenses sous contrôle.

Les crédits de la viabilisation sont maintenus à 145 450 €. Dans le contexte actuel, toute prévision réaliste des dépenses de viabilisation serait une gageure.

La transition énergétique reste pour le moment un sujet lointain. Le Lycée est prisonnier des technologies, des critères d'investissement et d'exploitation de la Région. De construction récente (10 ans), il reste encore des progrès à faire pour améliorer l'empreinte carbone des bâtiments et la maîtrise des coûts énergétiques des réseaux.

Domaine	Activités	CF 2019	Budget2020	Budget 2021
OBJ G				
	Gaz	62 160	53 500	62 160
	Electricité	71 125	59 500	51 290
	Eau	31 577	21 150	32 000
	Coûts des dépenses			
	énergétiques	164 862	134 150	145 450*

- Au moment de la préparation du budget, le service d'hébergement et de restauration fonctionne à effectif réduits pour cause de distanciation sociale. Celle-ci devrait être levée le 15 janvier 2021. Avec le retour à des effectifs normaux, le budget du SRH sera revu à la hausse. Dans cette hypothèse, le reversement à la viabilisation sera complété.

LE BUDGET DE L'ADMINISTRATION

Objectif H : Renforcer l'efficacité de l'action administrative

DEPENSES TRADITIONNELLES	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021
Carburant	2 345	2 410	2 410
Communication	31 806	23 702	24 000
Document professionnelle	1 821	2 000	2 000
Petit équipement	4 696	3 704	2 000
Frais déplacement des professeurs	1 309	1 400	1 000
Fournitures administratives	5 105	5 000	5 000
Location d'équipement	5 425	5 850	5 850
Réception	5 644	5 000	3 000
Reprographie	2 060	7 000	6 300
Total	60 211	56 066	51 560

LE BUDGET DE LA MAINTENANCE PATRIMONIALE :

Objectif I : Assurer la conservation du patrimoine

La Région a mis en place en 2017 un régime d'aide financière aux travaux locatifs du propriétaire. Le Lycée a perçu depuis 16 668 € à chaque exercice. Ce régime se poursuit en 2021 et couvre les opérations de maintenance les plus urgentes.

Domaine	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021
Activités			
OBJ I			
Maintenance par entreprises extérieures	6 654	12 000	10 000
Matériel pour la maintenance	9 144	14 000	10 000
Subvention maintenance	15 415	16 668	16 668
Total	31 213	42 668	36 668

Objectif J : Maintenir un cadre de vie sûr et agréable

Domaine

Activités	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021
OBJ J			
Contrats			
d'entretien	38 013	28 000	30 000
Assurances	6 321	5 800	5 800
Enlèvements et traitement de déchets			
	6 612	10 296	10 296
Entretien des espaces			
extérieurs	2105	2900	2900
Infirmierie	1 521	2 504	1 500
Produits de nettoyage			
	8 409	9 500	9 500
Dépenses sanitaires			
	0	0	12 869
Maintenance véhicules			
	2 887	2 000	2 000
Vêtements de travail			
	743	2 000	2 000
Coût global	66 611	63 000	76 865

La question de la sécurité quotidienne est au cœur de l'action publique. Le chef d'établissement fait tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les élèves du Covid 19.

En 2021, l'accent sera mis sur les dépenses de santé (gel hydro-alcoolique, masques etc.) pour un montant de 12 869€

G) Neutraliser les amortissements

Domaine

Libellé Activités	CF 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
OP-SPE			
0AMOR Amortissement	24 540	10 672	24 840

La pratique des amortissements est purement conventionnelle et ne correspond nullement à l'usage qui est fait par le secteur privé.

Le service Vie des élèves :

En 2020, l'Etat subsidiaire n'a pas ralenti son effort financier avec la crise sanitaire et sociale. Le soutien à des programmes sociaux reste essentiel pour éviter la décohésion sociale, lutter contre la pauvreté rampante et favoriser l'égalité des chances.

Le rôle du Lycée comme intermédiaire dans les politiques d'intervention voulues par l'Etat et la Région ne cesse de croître. Il se manifeste dans les aides apportées aux élèves issus de familles défavorisées ou immigrées, en quête de dignité et de secours. Le service d'intendance distribue ces aides en s'appuyant sur un travail de coordination poussé avec l'assistante sociale.

Le sentiment d'urgence est particulièrement ressenti à la rentrée scolaire. Il dispose de 30 900€. Le Lycée prend à sa charge les carnets de correspondance. Il est très difficile de mesurer l'efficacité de ce dispositif de redistribution dans la lutte contre la pauvreté. Le Lycée soutient aussi bien les allègements de charge des familles (cantine, transport etc.) que les aides en espèces.

Les crédits de l'Education à la Santé et à la Citoyenneté restent fixés à 1 600 €. Ces crédits gérés par l'infirmière sont destinés à développer la citoyenneté active, le partage et la solidarité. Les crédits du FVL sont maintenus à 2000 €.

Une aide spécifique de 2000 € est provisionnée pour la MDL.

Le service des bourses nationales

Lorsqu'il en a les moyens, l'Etat social fonctionne : le Lycée Rosa-Luxemburg en apporte une preuve concrète.

La solidarité figure au premier rang des priorités de l'Etat et du...lycée. Les bourses nationales ont été instituées non pour couvrir des risques individuels mais pour réduire les inégalités sociales. Elles sont versées sous condition de ressources, les minimas sociaux notamment. Les bourses ont vocation à lutter contre le cumul des fragilités économiques. Le service d'intendance participe pleinement au système de redistribution de l'Etat.

Un budget de 418 000 € est ouvert en 2021(+10%). Le service d'intendance table sur une nouvelle augmentation avec la crise sanitaire. Ce budget traduit au quotidien l'action en faveur de la justice sociale. C'est une donnée importante qui montre avec cohérence les objectifs gouvernementaux en matière d'Etat-Providence, de mixité et de brassage social.

Le service des bourses est totalement subventionné par l'Etat. L'aide publique de la Région à la restauration est comptabilisée au service Vie de l'élève.

La part des bourses versées aux familles est majoritaire. La partie versée à l'établissement au titre des frais de demi-pension ou de l'internat tourne toujours autour de 20 %. Les bourses permettent de limiter le nombre de créances irrécouvrables en matière alimentaire.

Domaine	CF 2019	Budget 2020	Budget 2021
Activités			
Bourses nationales	389 732	379 955	418 000

Le service de restauration : un service performant qui devra relever de nouveaux défis

Le projet de service : une pratique vertueuse de la restauration collective

En 2021, le SRH devra relever encore de nouveaux défis :

- un défi financier avec le blocage des tarifs et la baisse des effectifs
- un défi culinaire avec le changement des habitudes alimentaires, la révision des assortiments et des repas, plus de bio et d'aliments de proximité,
- un défi de consommation : diviser par deux le gaspillage alimentaire.

1) Le défi financier :

En général, tous les tarifs sont maintenus. Seul, le tarif le plus faible des commensaux est relevé de 3% (+0.10€). Le ticket repas élève augmente de 0.05€. Un régime de demi-pension pour les élèves prenant tous leurs repas à la cantine est créé à la demande de la région. Les recettes prévisionnelles descendent à 431 000 € contre 531 740 € en 2020. Le prix moyen des repas tourne autour de 4.25 €.

2) La qualité durable : pratiquer une cuisine maison et de saison

Les objectifs restent identiques :

- promouvoir une alimentation saine et de qualité qui réponde aux exigences de santé publique et qui casse la boucle énergivore des flux import/export.
- faire du restaurant scolaire un restaurant d'excellence garantissant l'accès aux services de restauration à l'ensemble des usagers, en particulier aux élèves les plus défavorisés, pour partager un bon repas.
- baisser la consommation de viande. Redéfinir le rapport de l'élève à la viande, et modifier de manière significative la composition de leur alimentation au Lycée entre dans nos objectifs.

Le projet de service favorise « le fait maison » en privilégiant la fraîcheur des aliments et la lutte contre le gaspillage alimentaire pour des raisons de santé publique et environnementales et des motifs économiques. Apprendre aux élèves à finir leur assiette et à ne pas gaspiller, cuisiner les restes du jour font partie de ce projet au même titre que baisser la consommation d'eau et d'électricité.

L'amélioration de la qualité des repas, l'animation, l'information et l'éducation alimentaire des élèves sont au cœur du projet. Développer une consommation responsable est un enjeu crucial. Le soutien financier de la Région autorise le développement d'aliments bio dans les menus. L'objectif est de relever la part du bio jusqu'à 40% en 2022.

Les aspects quantitatifs et financiers sont exposés en annexe.

Conclusion générale

Le budget 2021 dessine des perspectives plutôt défavorables en termes d'activité. C'est un budget en décroissance mais pas un budget rafistolé. La montée de certaines charges profite à des dépenses locatives (gymnase) ou improductives (dépenses sanitaires) mais inévitables. Le schéma de gestion est à l'équilibre au prix de l'annulation de nombreuses activités éducatives. Conformément aux instructions de la Région, il n'y a aucun dérapage budgétaire. Si les recettes baissent, les dépenses suivent la même pente. Il n'y a pas de choc asymétrique

La donne a changé : le budget traite de concert l'urgence sociale et l'urgence sanitaire. Il a perdu beaucoup de son attractivité sur le plan pédagogique.

Dans ce contexte difficile, le chef d'établissement et son équipe s'efforceront de faire que chaque euro dépensé soit utile et efficace.

Madame LEGROS précise que les dépenses sanitaires à ce jour sont équivalentes à 15000 euros , dépense non envisagée lors de l'élaboration du budget 2020 d'où une grande inquiétude lors du compte financier 2020.

De plus nous constatons beaucoup de dégradations faites actuellement par les élèves sur les distributeurs placés dans

les zones de circulation et le remplacement coûte 70 euros pièce.

Monsieur LAGANE profite de la présence des élus lycéens et des élus parents d'élèves pour rappeler les règles du bien vivre ensemble et notamment de faire respecter le matériel mis à disposition des élèves.

Les dégradations répétitives ont un coût pour l'établissement et les dépenses occasionnées ne peuvent être mises au profit d'actions pédagogiques, éducatives et culturelles.

Madame LEGROS précise que chaque semaine nous constatons des dégradations, c'est décourageant !

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - DELEGATION DE SIGNATURE

4 - 1 - DELEGATION DE SIGNATURE PASSATION MARCHES A INCIDENCE FINANCIERE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS demande aux membres du CA l'autorisation de signer toutes conventions, contrats et marchés publics dans la limite des crédits ouverts et dispositions de l'article 28 (MAPA) du code des marchés publics (tout achat inférieur à 25 000 euros il n'est pas nécessaire de faire de la publicité).

Dans la restauration on fait appel au groupement d'achats qui négocie les marchés.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - DELEGATION SIGNATURE POUR ESTER EN JUSTICE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à ester en justice.

Remarques et commentaires :

MME LEGROS précise qu'elle a rajouté ce point pour les membres du CA l'autorisent à ester en justice notamment pour le voyage en Italie contre la compagnie ARISTA qui vous le savez peine à rembourser l'avance du voyage.

Un remboursement d'un peu plus de 10 000 euros a été octroyé par l'agence sur une avance de 26 000 euros. Le

dossier est transmis au service juridique du rectorat pour obtenir une réponse juridique. MME LEGROS énonce que peut-être le fait de menacer la société ARISTA de la mettre au Tribunal Administratif la fera revoir sa position.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - CONTRATS ET CONVENTIONS

5 - 1 - CONTRAT QUATIENT MACHINE A AFFRANCHIR

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat QUADIENT pour la machine à affranchir.

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS demande l'autorisation de signer ce contrat pour une durée de 5 ans pour un montant de 710 euros par an et 174.60 euros pour l'installation et la formation.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

5 - 2 - CONVENTION AVEC PSYCHOLOGUE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le psychologue intervenant extérieur au lycée.

Remarques et commentaires :

Depuis plusieurs années le lycée fait appel à un psychologue clinicien qui intervient en consultation d'élèves tous les vendredis matins de 8 h à 12 h du 1er octobre au 31 mai 2020 pour une somme de 4160 euros.

Le financement se fera à hauteur de 40 % par la MDL (1664 euros) et le reste à la charge de l'établissement (2496 euros).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

5 - 3 - CONVENTION MAISON DE VIE DU ROUSSILLON

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la maison de vie du Roussillon.

Remarques et commentaires :

MME LEGROS présente cette association qui travaille avec le lycée depuis de nombreuses années dans le cadres du CESC.

Elle anime en partenariat avec les professeurs de SVT et le service de santé des séances d'information sur le SIDA et les IST.

Le tarif est de 25 euros de l'heure plus les frais kilométriques selon le barème fiscal.

L'association intervient sur deux classes pour un coût global de 56.58 euros.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - CALENDRIER MODIFIE DES PFMP 2020 2021

Pour information :

Pour information ci-joint le calendrier modifié des PFMP

Point N° 7 - QUESTIONS DIVERSES

Pour information :

Madame OLIVE remercie les enseignants d'accepter de faire passer l'ASSR 2 aux élèves de seconde , attestation qui n'a pu être réalisée en 3eme suite au confinement.

Madame CARDON pose une question concernant le permis bateau. Elle a inscrit son fils à ce permis et celui-ci a un coût non négligeable. Elle demande si l'établissement ne peut pas s'occuper de faire passer ce permis bateau aux élèves

M LAGANE répond que nous avons un enseignant qui faisait passer ce permis et que restait à la charge de la famille le seul coût du timbre.

Malheureusement celui-ci a été en accident du travail et absent l'an dernier et ne peut reprendre cette année qu'à mi-temps thérapeutique.

Nous nous sommes renseignés pour que 2 professeurs puissent suivre la formation : celle-ci a un coût non négligeable pour le lycée (transport, hôtel, formation) sans assurance du sérieux de l'organisme.

Madame CARDON demande s'il ne serait pas envisageable que le lycée prenne en charge une partie de la formation et proposer aux familles de financer le reste ?

Madame LEGROS expose que ce pourrait être une solution. Il reste que le financement pour 24 permis à la charge du lycée reste conséquent. Nous pourrions demander une aide de la Région peut-être à ce titre.

M CASES énonce qu'il va voir ce que peut faire et reviendra vers le lycée pour ce dossier.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 15.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

MME CAMPILLO ARIELLE

La Présidente

Mme LEGROS FRANCOISE